



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 SEPTEMBRE 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0293**

Objet : Politique tarifaire de l'Espace Aragon – Adhésion carte
Tattoo et tarification cinéma « Ecran total »

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 65
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 9
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

29 SEP. 2023

et publié le

29 SEP. 2023

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 septembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 septembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Philippe LORIMIER, Philippe BAUDAIN à Agnès DUPON, Christophe ENGRAND à Brigitte SORREL, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Guillaume RACCURT à François OLLEON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération n° DEL-2022-0221 en date du 27 juin 2022 approuvant la mise en place d'un tarif unique de 7 € pour des spectacles accueillis conjointement avec d'autres salles du Grésivaudan,
Vu la délibération n° DEL-2022-0416 en date du 16 décembre 2022 prenant acte de la tarification des services,
Vu la délibération n° DEL-2023-059 en date du 20 mars 2023 élargissant le tarif partenaire des salles de spectacles du Grésivaudan à deux autres salles : le Belvédère à Saint Martin d'Uriage et la Pléiade à Allevard-les-Bains,
Vu la délibération n° DEL-2023-0225 en date du 26 juin 2023 approuvant les nouveaux tarifs de l'Espace Aragon sur le spectacle vivant et le cinéma

L'Espace Aragon a adopté ses tarifs pour la programmation culturelle de spectacles vivants 2023-2024 et les dispositifs cinéma lors du Conseil communautaire du 26 juin 2023. L'un des objectifs poursuivi est d'offrir un large éventail de moyens de paiement aux spectateurs en recherchant notamment des partenaires sur le territoire.

C'est à ce titre et pour faciliter l'accès au cinéma et au spectacle aux collégiens que l'Espace Aragon accepte le paiement avec le dispositif départemental « Pass'culture découverte ».

Le Département et la CAF ont modifié et renommé ce dernier dispositif, appelé désormais « Carte Tattoo », permettant désormais aux collégiens de bénéficier de 10 € par an pour les achats en librairie, places de spectacles et cinéma (label : arts&essais). Pour adhérer à ce dispositif et être référencé, une délibération actant de ce souhait est nécessaire.

En outre, le cinéma Aragon accueillera le week-end du 19 novembre le festival « Ecran total » en partenariat avec l'association « Les CE Tissent la toile », regroupant les comités sociaux et économiques, comités des œuvres sociales, ainsi que les associations et amicales de l'Isère. Ce festival, très fréquenté par les adhérents des CE, dont une majorité se situent sur le territoire du Grésivaudan, apporte visibilité et rayonnement à l'équipement qui l'accueille.

La signature d'une convention de partenariat est nécessaire entre l'association porteuse de l'évènement et la salle accueillante afin de fixer notamment le prix des billets en prévente proposés à 4,50 € pour les adhérents des CE partenaires de l'association « Les CE tissent la toile ».

Ce tarif n'existant pas dans la grille des tarifs de l'Espace Aragon, il convient également de l'ajouter.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'adopter le moyen de paiement « Carte Tattoo » à l'Espace Aragon,
- D'adopter le tarif de prévente de 4,50 € pour les adhérents de l'association « Les CE tissent la toile » dans le cadre du festival « Ecran total »,
- De l'autoriser à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 2 5 SEP. 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Convention de partenariat dans le cadre du festival Cinéma « Ecran Total »

Entre

Nom de l'exploitant

Communauté de communes Le Grésivaudan

Adresse

19 bis bd. Jules Ferry
38190 VILLARD-BONNOT

représenté par

Henri BAILE

Nom de la salle

Espace Aragon

Contact tél. / @

04 76 08 04 57
animation.espacearagon@le-gresivaudan.fr

dénommé **la salle accueillante**

et

L'association Les CE tissent la toile

représentée par Monsieur Henri ERRICO, président
siège social : c/o A.C.R.I.R.A. / 2 rue des Arts et Métiers / 38000 Grenoble
Tél. 04 76 21 65 63

il est exposé ce qui suit :

Les CE Tissent la Toile est une association regroupant des comités sociaux et économiques, comités des œuvres sociales, ainsi que des associations et amicales de l'Isère. Soucieuse de proposer aux salariés un accès aux salles de cinéma à un tarif avantageux, ses objectifs s'orientent également vers le soutien du travail des cinémas indépendants et de proximité. Pour se faire, l'association organise un festival de cinéma « Ecran Total » une fois par an en partenariat avec une salle de l'agglomération grenobloise, engagée dans le projet.

1) Adhésion du cinéma accueillant à l'association « Les C.E. Tissent la Toile »

Par la présente convention, le cinéma partenaire désigné ci-dessus déclare adhérer à l'association « Les CE Tissent la Toile » à partir de l'année qui concerne sa participation au festival, puis son adhésion sera reconduite tacitement d'année en année. Chaque partie conservant néanmoins la faculté de mettre fin à cet accord, sous réserve de respecter un préavis de 3 mois.

Les parties estimant que le partenariat entre la salle partenaire et l'association se devant d'être un engagement dans la continuité, l'ensemble des salles partenaires sont invitées à participer aux événements de la vie associative de l'association (AG, réunions du Comité de Pilotage du festival), y compris lorsque la salle partenaire n'est pas la salle accueillante.

Le montant de l'adhésion est de 20 euros.

L'adhésion donne le droit de vote, au titre du collège des salles exploitantes Ecran Total. Et ne pourra être modifié par la suite sans l'accord de la salle partenaire.

2) Edition et durée des préventes éditées par « Les C.E. Tissent la Toile »

Une billetterie est éditée dans le cadre du festival « Ecran Total » et vendue en prévente dans les Comités sociaux économiques partenaires. Cette billetterie est ouverte environ trois semaines avant le début du Festival et est valable uniquement durant ledit festival.

Le nombre de places par salle destiné aux préventes correspond environ aux 2/3 de la jauge.

La facturation de cette billetterie préventes « Ecran Total » est à la charge de l'association « Les C.E. Tissent la Toile ».

Pendant le festival, le cinéma enregistrera en billetterie uniquement les billets de prévente présentés à l'entrée en salle.

3) Montant du prix des préventes « Ecran Total »

La valeur de cette contremarque est déterminée chaque année avec la salle accueillante. Elle ne peut dépasser 5 €.

Elle aura une valeur de 4,50 € pour l'édition 2023 à l'Espace Aragon.

Si la tarification des préventes doit être validée/votée par une collectivité territoriale, le cinéma informera en amont l'association de la date butoir du vote.

4) Partage des recettes de la billetterie du festival

Les deux parties s'engagent à se répartir les recettes de la billetterie selon le calcul suivant :

20% de l'ensemble des recettes billetterie* reviennent à l'association « Les C.E. Tissent la Toile »,
80% de l'ensemble des recettes billetterie* reviennent à la salle accueillante

* Ensemble des recettes issues des préventes présentées au guichet + ensemble des recettes au guichet durant le festival = ensemble des recettes billetterie.

Ce qui fait, in fine, une répartition des recettes équitable entre les CE et la salle accueillante.

Pour les salles qui sont sous régie municipale ou intercommunale il n'est parfois pas possible de faire un reversement direct d'une partie des recettes de la billetterie, une solution pourrait donc être de faire une facture de prestations d'un montant équivalent à un reversement de la billetterie de 20%.

5) Communication

Les deux parties s'engagent à communiquer conjointement et de manière coordonnée sur l'événement.

L'association « Les C.E. Tissent la Toile » s'engage à communiquer auprès du public des Comités sociaux et économiques et auprès du grand public à travers une campagne d'affichage, l'édition de programmes, des encarts publicitaires et des communiqués de presse.

La salle accueillante s'engage à participer activement à la communication autour de l'événement auprès de son public local, des médias locaux et s'engage – à la hauteur de ses moyens humains et financiers – à participer à la campagne d'affichage, l'édition des programmes et l'achat d'encarts publicitaires.

Les deux parties s'engagent à apposer le logo du partenaire sur ses différents supports de communication (affiches, presse, web...).

Toutes les actions de communication engagées par chacune des parties devront mentionner « Ecran Total, un festival organisé par l'association « Les CE Tissent la Toile », en partenariat avec le cinéma [nom de votre cinéma] ».

Les deux parties nomment chaque année, une personne référente communication – relation presse. Ces personnes auront à leur charge les interviews presse, radio et télévision concernant l'événement. A elles de se répartir les interventions et de les déléguer à d'autres personnes dans le cas où elles ne pourraient en assurer la totalité.

6) Animation

Les animations autour des films sont imaginées collectivement par le Comité de Pilotage du festival. La mise en œuvre et le financement de ces animations sont à répartir équitablement entre l'association et la salle accueillante.

Pour les salles sous régie municipale ou intercommunale, dont les délais de règlement peuvent être longs, l'association « Les CE Tissent la Toile » peut être amenée à payer un prestataire puis à facturer la salle accueillante.

L'Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la Région Alpine (ACRIRA) participe également à l'organisation et au financement de certaines séances.

Certaines séances pourront également être co-financées par un CSE/COS/association si le budget de l'animation le nécessite.

Les deux parties nomment chaque année, une personne référente animations-rencontres. Ces personnes auront à leur charge la co-organisation de ces animations et l'accueil des invités liés à ces séances. A elles de se répartir les interventions en salle et de les déléguer à d'autres personnes dans le cas où elles ne pourraient en assurer la totalité.

7) Logistique

L'organisation du festival est discutée collectivement par le Comité de Pilotage du festival. Chaque salle partenaire ayant ses spécificités, il sera demandé à la salle accueillante d'informer l'équipe du Comité de Pilotage (bénévoles, salarié·e·s) de ses spécificités, son équipe, sa manière de travailler, etc. afin de faciliter le travail du collectif, une fois sur place.

Le cinéma accueillant s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l'événement (rencontre avec l'équipe technique, matériel à disposition) et quand cela est possible, une salle permettant d'installer la restauration/buvette du festival.

Les deux parties nomment chaque année, une personne référente logistique/organisation. Ces personnes auront à leur charge le bon déroulement de la logistique du festival. La personne référente de la salle accueillante s'assurera donc d'avoir rencontré en amont la personne référente de l'association pour lui expliquer le fonctionnement et les spécificités et contraintes de la salle.

6) Durée du partenariat « Ecran Total »

La présente convention de partenariat prend effet à compter du jour de sa signature par les deux parties.

Si aucune modification n'est signalée par la salle accueillante ou si aucune demande de résiliation n'est adressée aux CE Tissent la Toile, la reconduction de la présente convention se fait de façon tacite, pour une durée d'un an à partir du 1er janvier de chaque année.

7) Résiliation

Il est expressément convenu que « Les CE Tissent la Toile » se réservent le droit de résilier à tout moment, sans indemnisation et sans préavis, le présent contrat d'affiliation en cas de manquement, par la salle partenaire, aux obligations énoncées dans la présente convention ou pour tout autre motif d'intérêt général.

La résiliation de la présente convention pour quelque motif que ce soit ne permettra aucune indemnisation de la salle partenaire par « Les CE Tissent la Toile ».

Le Prestataire peut se désengager du festival « Ecran Total », par lettre recommandée avec avis de réception adressée aux « CE Tissent la Toile » en respectant un préavis de trois mois.

En cas de résiliation, pour quelque cause que ce soit, la salle s'engage à cesser immédiatement toute référence et toute utilisation promotionnelle d' « Ecran Total ».

8) Domiciliation

Pour l'exécution de la présente convention, les parties élisent domicile à leur adresse respective indiquée ci-avant.

9) Juridiction compétente

Tout conflit survenant dans l'exécution de la présente convention sera porté devant le tribunal de commerce de Grenoble.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le

**Pour la Communauté de
communes Le Grésivaudan**

**Pour l'association
« Les CE tissent la toile »**

**Le Président,
Henri BAILE**

**Le Président,
Henri ERRICO**

Espace Aragon (Villard-Bonnot)

Activité TTC

Dernière délibération : délibération n°DEL -2023-0225 du 26 juin 2023

Proposition:

Spectacles	Tarifs - Saison 2023 / 2024			Proposition de tarifs - Saison 2023 / 2024			Evolution
	Tarifs TTC			Tarifs TTC			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Tarif normal	20,00 €	17,00 €	13,00 €	20,00 €	17,00 €	13,00 €	0,00%
Tarif réduit	18,00 €	13,00 €	11,00 €	18,00 €	13,00 €	11,00 €	
Tarif - 12 ans	11,00 €	9,00 €	7,00 €	11,00 €	9,00 €	7,00 €	
Tarif normal - Abonné	17,00 €	12,00 €	10,00 €	17,00 €	12,00 €	10,00 €	
Tarif réduit - Abonné	12,00 €	10,00 €	8,00 €	12,00 €	10,00 €	8,00 €	
Tarif - 12 ans - Abonné	9,00 €	7,00 €	6,00 €	9,00 €	7,00 €	6,00 €	
Tarif spectacle programmé en co-accueil avec les acteurs culturels du Grésivaudan (salles et associations sous conventionnement)	7,00 €			7,00 €			
Nouveau Tarif festival "Echo ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan"	gratuité			gratuité			
Tarif établissements scolaires ou centres de loisirs / structures d'accueil jeunes et jeunesse :							
	jusqu'à 12 ans	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	
	de 12 à 17 ans	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	
	place exonérée dans la limite de 4 accompagnateurs par classe/groupe			place exonérée dans la limite de 4 accompagnateurs par classe/groupe			
Carte d'abonnement							
	Individuelle Famille (membres d'une même famille)	carte d'abonnement individuelle et nominative délivrée systématiquement à partir de 3 spectacles différents de l'Espace Aragon achetés simultanément					
Carte partenaire CE	71,00 €			71,00 €			-
Opérations spécifiques							
Festival du film pour enfants - Automne Abonnements identiques aux cinémas de Vizille, partenaire de l'opération Carnet de 10 places (adultes et enfants) non nominatif Valables uniquement sur le festival de l'année d'achat pour le cinéma et les spectacles associés au festival Les carnets du cinéma de Vizille sont également valables à l'Espace Aragon	40,00 €			40,00 €			
	Tarif - 14 ans	4,50 €			4,50 €		
	Tarif normal	6,00 €			6,00 €		

Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité : pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA, de l'AAH, (la pièce doit dater de moins de 6 mois), jeunes de - 18 ans, lycéens, étudiants de moins de 26 ans, bénéficiaires de l'ASPA (anciennement minimum vieillesse), groupes à partir de 8 personnes (tarif par personne), adhérents de l'association de l'Espace Aragon, familles nombreuses.

Tarif scolaire et centre de loisirs : par élève et par accompagnateur

Carte d'abonnement : (Valable 1 saison: généralement de septembre N à juin N+1)

Carte d'abonnement délivrée dès l'achat de 3 spectacles, elle donne droit au tarif abonné sur tous les spectacles de la saison et aux tarifs partenaires dans les salles partenaires*.

Le tarif abonné est accessible sur présentation d'un justificatif (carte d'adhérent ou d'abonnement) d'une des salles partenaires* de l'Espace Aragon.

*Salles Partenaires : Le Coléo, Paul Jargot, Le Belvédère, L'Agora, La Pléiade, Festival de l'Arpenteur

Carte partenaire CE : (Destinée aux salariés)

Donne droit aux tarifs abonnés aux salariés

Donne droit aux tarifs abonnés pour le public ayant droit (Sur présentation d'un justificatif : carte professionnelle)

Modes de règlements : espèces, carte bancaire, chèques, carte Tattoo, virement / mandat administratif pour les groupes, chèques vacances et carte PASS Région

Espace Aragon (Villard-Bonnot) Activité TTC

Dernière délibération : délibération n°DEL -2023-0225 du 26 juin 2023

Proposition:

Cinéma	Tarifs TTC au 01.09.2022
Tarif normal	8,00 €
Tarif réduit	6,00 €
Tarif (- 14 ans) (dispositif national)	4,50 €
 Abonnement de 10 entrées - 14 ans et jeunes bénéficiaires pass culture (durée de validité 2 ans de date à date) entrées valables pour le festival du film pour enfants	41,00 €
 Abonnement de 10 entrées (durée de validité 2 ans de date à date) Tarif "œuvres sociales du cinéma" (fixé par convention)	56,00 € 8,00 €
 Tarif établissements scolaires ou centres de loisirs / structures d'accueil jeunes et jeunesse :	
Dispositif national	3,00 €
Films répertoire	3,50 €
Tarif "PASS Région" (Fixé à 5 € par convention avec la Région)	
<i>Prise en charge par la Région</i>	4,00 €
<i>Participation du jeune</i>	1,00 €
Location de lunettes 3D	1,00 €
Soirée spéciale cinéma & spectacle	15,00 €
Films inférieurs à 1 heure (sauf dispositifs nationaux)	4,00 €

Proposition de tarifs	
Montant	%
8,00 €	0,0%
6,00 €	0,0%
4,50 €	0,0%
41,00 €	0,0%
56,00 €	0,0%
8,00 €	0,0%
3,00 €	0,0%
3,50 €	0,0%
4,00 €	-
1,00 €	-
1,00 €	0,0%
15,00 €	-
4,00 €	-

Tarif réduit Sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité : pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA, de l'AAH, (la pièce doit dater de moins de 6 mois), jeunes de - 18 ans, lycéens, étudiants de moins de 26 ans, bénéficiaires de l'ASPA (anciennement minimum vieillesse), groupes à partir de 8 personnes (tarif par personne), adhérents de l'association de l'Espace Aragon, familles nombreuses.

Modes de règlements : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, Pass' Région (pas de remboursement si le prix de la place est supérieur au chèque ou au pass), Pass'culture, Carte Tattoo, Pass Région, Tickets ciné-indépendants, Ticket Action Cinémas (partenariat CETT), ticket L'Entraide (œuvres sociales)

Dernière délibération : délibération n°DEL -2023-0225 du 26 juin 2023

Opérations spécifiques	Tarifs TTC au 1.0.2023
Printemps du cinéma (dispositif national) <i>Toutes les séances sont au tarif unique</i>	se référer au tarif du dispositif national en vigueur
Fête du cinéma (dispositif national) <i>Toutes les séances sont au tarif unique</i>	
Festival Télérama (dispositif national) <i>Toutes les séances sont au tarif unique</i>	
Festival Ecran total (partenariat en conventionnement avec l'association Les CE Tissent la toile - tous les 4 ans) <i>vente directe des billets</i> <i>Contremarque en prévente gérée par l'association Les CE Tissent la toile</i>	
Festival du film pour enfants - Automne <i>Abonnements identiques aux cinémas de Vizille, partenaire de l'opération</i> Carnet de 10 places (adultes et enfants) non nominatif Valables uniquement sur le festival de l'année d'achat pour le cinéma et les spectacles associés au festival Les carnets du cinéma de Vizille sont également valables à l'Espace Aragon Tarif - 14 ans Tarif normal	40,00 € 4,50 € 6,00 €

Proposition de tarifs	
Montant	%
se référer au tarif du dispositif national en vigueur	-
-	-
-	-
Se référer aux tarifs classiques 4,50 €	-
40,00 €	-
4,50 €	-
6,00 €	-